

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 OBJET

1.1. Champ d'application

1. Les présentes conditions générales régissent les conditions d'intervention de STOCKÉ MANAGEMENT, ayant son siège d'activité à 1020 Laeken, Avenue des Liserons 37, bte 26, inscrit à la BCE sous le n°1017.833.074 (le « **Prestataire** ») et s'appliquent à toute relation contractuelle entre celui-ci et le Client.

2. Les présentes Conditions Générales sont seules applicables à toute demande de prestation de services placées auprès du Prestataire ainsi qu'à toute livraison de biens accessoires et excluent toutes les conditions générales et particulières d'achat du Client.

3. Les concepts utilisés ci-dessous sont définis comme suit :

- **Client** : la personne morale, la personne physique représentant valablement celle-ci ou sa propre affaire au sens de l'article I.1, 2° du Code de droit économique et marquant son accord relativement à l'Offre du Prestataire.
- **Données** : toute donnée à caractère personnel au sens des dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données – le RGPD) ;
- **Force Majeure** : tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties tel que notamment, et sans que cette liste ne soit exhaustive, l'inondation, l'incendie, la tempête, le verglas, le manque de matières premières, l'immobilisation d'axes routiers, une épidémie ou une pandémie, un conflit armé et ses conséquences éventuelles sur les fournisseurs du Prestataire, ou toute mesure restrictive à la vie des affaires découlant de l'action d'une autorité publique.
- **Offre** : toute offre commerciale proposée par le Prestataire, qu'il s'agisse d'un devis, d'une offre ou d'un bon de commande.

4. En signant une Offre, le Client reconnaît expressément avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales, en avoir pris connaissance et les avoir acceptées.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque clause des Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à leur application.

5. Le Prestataire est autorisé, à tout moment et sans autre notification que leur transmission avec sa prochaine facture, à modifier les présentes Conditions Générales. Ces modifications s'appliqueront immédiatement et de plein droit.

6. Le Client est, dans tous les cas de figure, tenu de manière solidaire et indivisible au paiement des factures émises pour les services commandés.

2. OFFRE

1. Les Offres du Prestataire sont sans engagement et restent, sauf indication expresse contraire, valable pendant 15 jours.

Le Prestataire est seulement tenu par l'Offre acceptée. Toute prestation supplémentaire ou toute modification non prévue par l'Offre fera l'objet, en l'absence d'Offre complémentaire, d'une facturation séparée en régie.

2. Les Offres n'engagent le Prestataire qu'après son acceptation formelle par le Client et confirmation écrite par le Prestataire.

Par confirmation écrite, il y a lieu d'entendre toute communication pérenne susceptible d'être sauvegardée ou horodatée en ce compris un échange de courriers électroniques ou au moyen d'un système de messagerie instantanée, message texte ou notification quelconque et qui a été confirmé par l'entreprise.

Pour autant que l'Offre n'a pas été acceptée, les prix publiés par le Prestataire peuvent être modifiés à tout moment sans avertissement au préalable.

Le Prestataire se réserve le droit de n'entamer ses prestations qu'à dater du versement de l'acompte figurant dans son Offre.

Toute annulation, résiliation ou modification de commande par le Client doit être notifiée par courriel à l'adresse contact@stocke.be **avec mention du numéro de référence de l'Offre.**

3. SPECIFICATIONS ET DOCUMENTATIONS

1. Sauf stipulation contraire expresse, les spécifications et renseignements techniques figurant dans les Offres du Prestataire sont donnés uniquement à titre informatif.

Les documents éventuellement remis au Client impliquant la garantie de tiers n'engageront pas la responsabilité du Prestataire.

Si la commande du Client comprend la réalisation de services spécifiques ou supplémentaires, ceux-ci ne lieront le Prestataire que sur acceptation expresse.

2. Si la commande est réalisée sur plans, flowcharts, modèles, ou selon les instructions fournies par le Client, tous les services sont prestés aux risques et périls de ce dernier. Le Client est également seul responsable à l'égard du Prestataire et des tiers en cas de poursuites éventuelles pour violation de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle ainsi que toute autre violation analogue et garantit le Prestataire de tout recours de tiers à cet égard et relativement aux éléments qu'il communique au Prestataire.

3. Le Client est seul responsable de l'obtention des primes et subsides/subventions auxquelles il s'estime éligible. Le Prestataire ne peut être reconnu responsable d'un refus de prime ou de subsides/subventions résultant d'informations erronées du Client ou de services prestés en exécution d'instructions erronées du

Client ou d'un quelconque de ses donneurs d'ordres ou représentants.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

1. Le Client s'engage à fournir tous les documents, informations nécessaires à la réalisation du travail du Prestataire dans un délai de cinq jours à compter de la signature de l'Offre.

2. Le Client s'engage à fournir des données loyales et de qualité, et garantit au Prestataire de tout recours de tiers.

5. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

1. Le Prestataire s'engage auprès du client à ce qu'il mettra tout en œuvre pour accomplir les services qu'il a accepté d'exécuter conformément aux règles de l'art, avec compétence et toute l'attention nécessaire.

Sauf accord contraire, le Prestataire sera astreint à une obligation de moyens.

2. Si à l'issue d'un éventuel sinistre, pour quelque raison que ce soit, l'assurance ne couvre pas la responsabilité du Prestataire ou ne couvre que partiellement le dommage subi, le Prestataire couvrira personnellement le préjudice établi, mais dans la limite du montant des rémunérations reçues du Client relativement à l'exécution de l'Offre acceptée.

En cas de franchise due à toute assurance professionnelle, celle-ci sera mise à charge du Client.

6. RECEPTION ET DELAIS

La réception est réputée acceptée tacitement 8 jours après la fin des prestations, sans préjudice des cas de Force Majeure tels tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties, qui viendrait mettre en péril la réception des services prestés.

7. PRIX ET PAIEMENT

1. Les prix sont ceux indiqués sur les tarifs en vigueur au jour de la conclusion du contrat et s'entendent hors TVA. Les prix sont toujours indiqués en EURO.

2. Dès réception du bon de commande, signé par le Client, et le paiement de l'acompte éventuel, le Prestataire prendra contact avec le Client pour la prestation des services convenus.

En cas d'annulation de commande de la part du Client, les prestations déjà effectuées seront dues intégralement.

3. Dans le cadre de prestations à durée indéterminée ou d'une durée supérieure à deux semaines, le Prestataire se réserve le droit de facturer ses prestations toutes les deux semaines.

Les factures sont payables à 30 jours à dater de leur émission, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

Tout retard de paiement est soumis à l'application de la Loi du 2 août 2002 sur les retards de paiements.

Tout retard de paiement entraînera, outre l'imputation d'un intérêt de retard conformément à l'alinéa 1^{er}, une indemnité forfaitaire de 10% du montant principal impayé, avec un minimum de 250,00 €.

4. En cas d'arriéré de paiement, chaque partie a le droit de suspendre son intervention en informant l'autre partie des conséquences négatives possibles.

La présente clause est réciproque et s'appliquera en faveur du Client si le Prestataire est lui-même personnellement débiteur du Client.

8. ANNULATION DE LA COMMANDE – FIN DE MISSION

1. Dans le cas où le Client annule sa commande après l'avoir acceptée, il sera tenu de plein droit à payer une indemnité correspondant à 30% du montant de l'Offre, toutes sommes déjà perçues à titre d'acompte ou de paiements intermédiaires restant acquises au Prestataire.

2. Le Prestataire se réserve le droit de mettre un terme au contrat sans indemnité, après avertissement, lorsque :

- (i) L'objet des prestations commandées se révèle comporter un élément frauduleux jusqu'alors ignoré ;
- (ii) le Client n'a pas mis le Prestataire en possession des éléments nécessaires à la bonne exécution de sa mission ;
- (iii) le Client ne respecte pas ses obligations aux termes des présentes conditions générales.

Le Prestataire s'engage alors à communiquer dans les plus brefs délais son état final de prestations et à restituer au Client ou à détruire, à première demande, les éventuels documents originaux ou sensibles en sa possession.

3. Le Client a la possibilité de résilier tout ou partie du contrat concernant les noms de domaine et l'hébergement en envoyant un e-mail à tout moment, à condition que l'annuité en question n'ait pas encore commencé à courir. Cette résiliation doit être précédée d'un préavis de 2 mois.

9. EXONERATION

1. Le Prestataire sera, de plein droit et sans autre formalité, exonéré de sa responsabilité contractuelle en cas d'événement ne permettant pas la poursuite normale de ses prestations ou, plus généralement, par un cas de Force Majeure.

2. En cas de réclamation fondée, le Prestataire procédera au remplacement ou à la correction des aspects de l'Offre reconnus défectueux à l'exclusion de tout autre dédommagement.

3. Le Prestataire ne peut pas être tenu responsable de l'état des travaux ou prestations préexistants ou préinstallés antérieurement à ses interventions.

4. Le Prestataire ne peut être tenu responsable des problèmes techniques qui pourraient survenir sur les serveurs de l'entreprise d'hébergement sur lesquels les sites web du client sont hébergés. La gestion et la maintenance de ces serveurs relèvent exclusivement de la responsabilité de l'entreprise d'hébergement. Par conséquent, le Prestataire ne peut garantir la disponibilité et la fiabilité de ces serveurs et ne peut être tenu responsable des interruptions de service, des pertes de données, des temps d'arrêt ou des retards qui pourraient en résulter.

5. Le Client reconnaît que le Prestataire n'est pas responsable de la conformité de son site web au RGPD et de la protection des Données. Le Client est seul responsable de la collecte, du traitement et de la gestion des Données collectées sur son site web. Le Client est seul responsable de la conformité de son site web au RGPD et garantit qu'il a obtenu tous les consentements nécessaires pour la collecte et le traitement des Données conformément à la législation applicable. Le Prestataire ne peut être tenu responsable de toute violation du RGPD ou de la législation applicable en matière de protection des Données liée à l'utilisation ou à l'exploitation du site web par le Prestataire.

10. CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer, ni communiquer, ni laisser divulguer ou laisser communiquer, ni utiliser directement ou indirectement, à moins qu'il n'y ait été autorisé préalablement et par écrit par l'autre partie, les renseignements, données, informations, applications, méthodes et savoir-faire à caractère confidentiel ainsi que tout document de quelque nature que ce soit dont il a connaissance à l'occasion de l'exécution de ses prestations. Chacune des parties s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses salariés et collaborateurs.

11. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Le Prestataire traite les Données du Client dans le cadre du contrat.

Les Données communiquées par le Client sont traitées conformément aux dispositions du RGPD.

2. À cet égard, le Prestataire collecte et traite des Données suivantes du Client : Données d'identification, de contact et de facturation du Client (nom, prénom, adresse, courrier électronique, éventuel numéro d'entreprise, coordonnées bancaires, numéro de téléphone, coordonnées des clients du client).

En fonction des missions à accomplir, le Prestataire pourrait être amené à traiter de données de tiers elles-mêmes traitées par le Client. En pareil cas, le Prestataire agira en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RPDG, la responsabilité du traitement des Données incombant au Client.

3. Le Prestataire traite et conserve les Données susmentionnées pour les finalités suivantes :

responsabilité ou contentieux contractuel, obligations fiscales et comptables, l'exécution du contrat conclu avec le Client, administration de la clientèle, formation interne, marketing (le cas échéant par des entreprises affiliées ou sous-traitantes).

4. Les Données peuvent être transmises à des tiers par le Prestataire, dans le respect du RGPD pour l'exécution de la mission confiée par le Client ou lorsque le Prestataire y est tenu en vertu d'une obligation légale qui s'impose à lui.

5. Les Données du Client sont conservées pendant une période de dix ans à dater de la fin de la relation contractuelle. Ce délai peut être prolongé en cas d'éventuel litige avec le Client subséquent à la clôture du dossier.

Les Données de tiers gérées par le Client, que le Prestataire a été amené à traiter ou à connaître dans le cadre de l'exécution de ses missions, ne sont pas conservées par le Prestataire.

6. Les droits dont le Client dispose dans le cadre de la protection de ses Données sont les suivants :

- Le droit de rectification : correction ou mise à jour des données du Client ;
- Le droit d'accès : le Client peut accéder à l'ensemble des informations le concernant relativement (i) aux catégories de Données collectées sur lui, (ii) les raisons pour lesquelles ces Données sont utilisées, (iii) les catégories de personnes auxquelles ces Données sont communiquées, (iv) la durée de conservation de ses Données, (v) les informations concernant leur source ;
- Droit à l'effacement : le Client a le droit de solliciter l'effacement de ses Données ;
- Droit à la limitation du traitement : le Client a le droit de demander que le traitement de ses Données soit limité ;
- Droit d'opposition : le Client a le droit de s'opposer au traitement de ses Données ;
- Droit de retirer son consentement : le Client a le droit de retirer son consentement à un traitement de ses Données ;
- Droit à la portabilité des Données : le Client a le droit de demander, lorsque cela est techniquement possible, que ses Données lui soient rendues ou qu'elles soient transférées à un tiers.

7. Les droits du Client peuvent être exercés de la manière suivante :

- En adressant un courrier électronique au Prestataire à l'adresse suivante contact@stocke.be.

En introduisant, le cas échéant, une plainte auprès de l'Autorité de Protection des Données (Autorité de Protection des Données, Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte> - tel.: +32 (0)2 274 48 00 – courriel : contact@apd-gba.be).

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

1. Sauf accord contraire, toutes les créations (œuvre écrite, orale, création esthétique, œuvre graphique et plastique, photographies, logiciels, logos, plans, schémas, documents ou maquettes.) du Prestataire sont protégées par le droit d'auteur et les droits voisins et, de manière plus générale, par les droits de propriété intellectuelle.

2. En dérogation au §1^{er}, le Prestataire cède au Client les droits de propriété intellectuelle sur les prestations effectuées dans le cadre du contrat. Toutefois, le Prestataire conserve le droit d'utiliser la propriété intellectuelle, les compétences et les connaissances acquises en cours de mission.

3. Dans le cas de la prestation de services de développement de sites web, le Prestataire demeure propriétaire des contenus qu'il fournit pour la réalisation de la prestation.

Le Prestataire est propriétaire du code source et des outils qu'il utilise pour la réalisation de la prestation. Si le client le souhaite, il sera possible de transférer la propriété intellectuelle du code fourni par le Prestataire contre rémunération et ensuite de la conclusion d'un accord écrit.

13. TRIBUNAUX COMPETENTS

La présente convention est soumise au droit belge.

Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation des Conditions Générales et du contrat auxquelles elles se rattachent ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut faire l'objet d'une résolution à l'amiable, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions francophones de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.